

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 20700-6380P
Dénomination: INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Lingettes de décapage pour acier inox
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Toxicité aiguë, catégorie 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, catégorie 3	H311	Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë, catégorie 3	H331	Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

**H301+H311+H331
H314**

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

**P260
P305+P351+P338
P303+P361+P353**

Ne pas respirer les vapeurs.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**P280
P310
P403+P233**

Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Contient:

ACIDE NITRIQUE
ACIDE SULFURIQUE
ACIDE FLUORIDRIQUE
ACIDE PHOSFORIQUE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification
ACIDE NITRIQUE
CAS 7697-37-2
CE 231-714-2
INDEX 007-004-00-1
N° Reg. 01-2119487297-23-XXXX

x = Conc. %

35 ≤ x < 37,5

Classification 1272/2008 (CLP)

Ox. Liq. 2 H272, Met. Corr. 1 H290, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, EUH071, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

ACIDE PHOSFORIQUE

CAS 7664-38-2 $2 \leq x < 2,5$ Met. Corr. 1 H290, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B

CE 231-633-2

INDEX 015-011-00-6

N° Reg. 01-2119485924-24-XXXX

ACIDE SULFURIQUE

CAS 7664-93-9 $2 \leq x < 2,5$ Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B

CE 231-639-5

INDEX 016-020-00-8

N° Reg. 01-2119458838-20-XXXX

ACIDE FLUORIDRIQUE

CAS 7664-39-3 $2 \leq x < 2,5$ Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 2 H300, Acute Tox. 2 H330, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318

CE 231-634-8

INDEX 009-003-00-1

N° Reg. 01-2119458860-33-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

ACIDE NITRIQUE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP			2,6	1	
VLEP	FRA			2,6	1	
WEL	GBR			2,6	1	
VLEP	ITA			2,6	1	
TLV	NOR	5	2			
VLE	PRT			2,6	1	
OEL	EU			2,6	1	
TLV-ACGIH		5,2	2	10,3	4	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	1,3 mg/m3		1,3 mg/m3		2,6 mg/m3		2,6 mg/m3	

ACIDE FLUORIDRIQUE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,9	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,9	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	51	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	11	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale						0,1 mg/kg bw/d		0,1 mg/kg bw/d

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

Inhalation 1,25 mg/m³ 0,03 mg/m³ 0,2 mg/m³ 0,03 mg/m³ 2,5 mg/m³ 2,5 mg/m³ 1,5 mg/m³ 1,5 mg/m³

ACIDE SULFURIQUE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min		Notes / Observations			
		mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm			
VLA	ESP		0,05				Niebla	
VLEP	FRA	0,05		3			THORAC	11
WEL	GBR	0,05					THORAC	
VLEP	ITA	0,05					THORAC	
TLV	NOR	0,1						
VLE	PRT	0,05					THORAC	
OEL	EU	0,05					THORAC	
TLV-ACGIH		0,2						

ACIDE PHOSFORIQUE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min		Notes / Observations			
		mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm			
VLA	ESP	1		2				
VLEP	FRA	1	0,2	2	0,5			
WEL	GBR	1		2				
VLEP	ITA	1		2				
TLV	NOR	1						
VLE	PRT	1		2				
OEL	EU	1		2				
TLV-ACGIH		1		3				

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,1 mg/kg bw/d				
Inhalation			0,36 mg/m ³	4,57 mg/m ³	2 mg/m ³		1 mg/m ³	10,7 mg/m ³

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (réf. norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

ACIDE NITRIQUE

Protection respiratoire: une protection respiratoire est nécessaire pour une manipulation normale avec de l'acide nitrique hautement concentré (sauf pour les systèmes fermés). Les masques avec un facteur de protection assigné (APF) = 20 sont généralement recommandés comme indiqué dans la norme BS EN 529: 2005. Pour les masques d'exposition pour de courtes périodes, nous recommandons EN149 type FF P3, EN 14387 type B ou type E modèle P3, EN 1827 classe FMP3 (liste non exhaustive). Pour des périodes d'exposition plus longues, des masques complets ou des masques avec un appareil fournissant de l'air frais sont recommandés - Masque facial complet EN 143, EN 14387, EN 12083 classe P3 ou classe XP3, EN12941 classe TH3, EN 12942 TM3, EN14593 ou EN138. (Liste non exhaustive).

Protection des mains: en cas de contact avec la peau, utiliser des gants étanches résistant aux produits chimiques conformes à EN 374 (obligatoire): matière: caoutchouc butyle, PVC, élastomère fluoré PTFE.

Protection des yeux: en cas d'éclaboussures, des lunettes de protection contre les produits chimiques sont susceptibles de se produire, par ex. Masque complet EN 166 ou EN 402 (obligatoire).

Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des vêtements de protection résistants aux acides et des bottes en caoutchouc (obligatoire).

ACIDE FLUORIDRIQUE

Utilisez des gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle), des lunettes / une visière et un tissu et des bottes résistants aux acides. Douches et douches oculaires. Une bonne ventilation est nécessaire.

ACIDE PHOSFORIQUE

Porter des gants appropriés (gants en néoprène)

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

Etat Physique	solide
Couleur	incolore
Odeur	âcre
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	1
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,5
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

ACIDE NITRIQUE

Se décompose à 84°C/183°F.Possibilité d'auto-ignition.

ACIDE SULFURIQUE

Se décompose à 450°C/842°F.

ACIDE PHOSFORIQUE

Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

10.2. Stabilité chimique

ACIDE NITRIQUE

Thermiquement stable en termes de réaction dans des conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut réagir violemment au contact de l'eau.

ACIDE FLUORIDRIQUE

Réaction exothermique lorsqu'elle est dissoute dans l'eau. Action corrosive sur certains métaux en présence d'humidité. Mélanges explosifs au contact des métaux alcalins (Na, K, Li, ...). En présence d'humidité, le contact avec les métaux libère de l'hydrogène

ACIDE PHOSFORIQUE

Risque d'explosion au contact de: nitrométhane. Peut réagir dangereusement avec: alcalis, sodium bore hydrure.

Réaction exothermique avec l'eau.

Réagit violemment avec les alcalis forts.

Au contact de métaux réactifs (tels que l'acier, le carbone et l'aluminium), il peut produire de l'hydrogène.

Formation à haute température d'oxydes de phosphore.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter toute infiltration d'eau ou d'humidité dans les conteneurs.

ACIDE NITRIQUE

Éviter l'exposition à: chaleur, lumière.

Chaleur directe, température élevée pour éviter le dégagement de fumées d'acide nitrique et les dommages au récipient.

La réaction avec les métaux les plus courants libère de l'hydrogène

Réaction exothermique avec l'eau.

10.5. Matières incompatibles**ACIDE NITRIQUE**

Incompatible avec: substances inflammables, substances réductrices, alcool, métaux, substances basiques, acétone, acide acétique, anhydride acétique. Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

Matériaux combustibles, matière organique, agents réducteurs, alcalis, poudres métalliques, sulfure d'hydrogène, alcools, chlorates et carbures, acier au carbone, monel, cuivre, de nombreux autres métaux et alliages, liquides inflammables et acide chromique.

Il peut réagir violemment avec les agents réducteurs, les bases fortes, les matières organiques, les chlorures et éventuellement les métaux divisés.

Il est corrosif pour le béton.

ACIDE SULFURIQUE

Incompatible avec: substances inflammables, substances réductrices, substances basiques, métaux, substances organiques, eau.

ACIDE PHOSPORIQUE

Incompatible avec: métaux, alcalis forts, aldéhydes, sulfures organiques, peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

ACIDE NITRIQUE

Peut dégager: oxydes d'azote.

Lorsqu'ils sont chauffés, l'acide nitrique et les vapeurs de NOx peuvent évoluer.

ACIDE SULFURIQUE

Peut dégager: oxydes de soufre.

ACIDE PHOSPORIQUE

Peut dégager: oxydes de phosphore.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

5,97 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

215,28 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange:

217,39 mg/kg

ACIDE NITRIQUE

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

LC50 (Inh) 67 ppm/4h Rat

ACIDE SULFURIQUE

LD50 (Or.) 2140 mg/kg Rat

ACIDE NITRIQUE

Méthode: OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50> 2,65 mg / L d'air

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

ACIDE FLUORIDRIQUE

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: corrosif

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

ACIDE FLUORIDRIQUE

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement corrosif

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation cutanée

ACIDE FLUORIDRIQUE

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE FLUORIDRIQUE

Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE - test in vitro

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

ACIDE PHOSPORIQUE

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium, E. Coli
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

ACIDE NITRIQUE

Méthode: OCDE 422
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (fertilité)> = 1500 mg / kg pc / jour

ACIDE PHOSPORIQUE

Méthode: OCDE Test de dépistage combiné de la dose répétée et de la toxicité pour la reproduction / le développement

Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité)> = 500 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants

ACIDE NITRIQUE

Méthode: OCDE 422
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (développement)> = 1500 mg / kg pc / jour

ACIDE PHOSPORIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CD-1)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL (développement)> = 370 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE NITRIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACIDE FLUORIDRIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACIDE PHOSPORIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACIDE NITRIQUE

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 1500 mg / kg pc / jour

ACIDE FLUORIDRIQUE

Méthode: Ligne directrice 412 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Gaz d'inhalation

Résultats: 1 ppm (analytique)

ACIDE PHOSPORIQUE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

ACIDE PHOSPORIQUE

EC50 - Crustacés 100 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 100 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques	100 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	100 mg/l

ACIDE FLUORIDRIQUE	
LC50 - Poissons	51 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

ACIDE NITRIQUE	
Solubilité dans l'eau	> 1000000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible	

ACIDE PHOSFORIQUE	
Solubilité dans l'eau	> 850000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible	

ACIDE SULFURIQUE	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACIDE NITRIQUE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	< 3

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

ACIDE NITRIQUE

Neutralisez soigneusement avec de la chaux ou des carbonates.

Éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

ACIDE FLUORIDRIQUE

Utilisez de la chaux ou de préférence de l'hydroxyde de calcium ou du carbonate de calcium pour précipiter l'ion fluorure sous forme de CaF₂.

ACIDE PHOSFORIQUE

Le liquide neutralisé peut être versé conformément à la législation normative (la loi réglemente la vidange des eaux usées contenant du phosphore).

Les déchets des conteneurs ou du conteneur utilisé lui-même doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le carbonate de sodium, le carbonate de calcium et la chaux éteinte (hydroxyde de calcium) peuvent être utilisés comme agents neutralisants pour le matériau

qui ne peut être éliminé.

Si de l'acide phosphorique est utilisé dans les réactions de solutions aqueuses, rincer le tambour trois fois avec de l'eau.

Respectez les réglementations locales en matière d'élimination.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 3243

IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SOLIDS CONTAINING TOXIC LIQUID, N.O.S.

IMDG: SOLIDS CONTAINING TOXIC LIQUID, N.O.S.

IATA: SOLIDS CONTAINING TOXIC LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 6.1 Etiquette: 6.1

IMDG: Classe: 6.1 Etiquette: 6.1

IATA: Classe: 6.1 Etiquette: 6.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, II

IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 60	Quantités Limitées: 0,5 kg	Code de restriction en tunnels: (D/E)
	Special Provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-A	Quantités Limitées: 0,5 kg	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 100 Kg	Mode d'emballage: 676
	Pass.:	Quantité maximale: 25 Kg	Mode d'emballage: 669
	Instructions particulières:	A50	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: H2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Ox. Liq. 2	Liquide comburant, catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H310	Mortel par contact cutané.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H330	Mortel par inhalation.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests

INOX TOWEL CLEANER "DECAPANT"

- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.